



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 septembre 2021

Sous la Présidence de M. René WUNENBURGER, Maire.

Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présent(s) : **14**

Conseillers absent(s) : **1**

Procuration(s) : **1**

Conseillers supplémentaires : **2**

Présent(s) : Mmes et MM. Frédéric BIEBER ; Ingrid BOUGRAT ; Xavier CYREK ; Danielle CANAC ; Julie FLICK ; Hélène GERAULT ; Nicolas GINTER ; Alain HABER ; Florence HOOGSTOEL-MILLOUX ; Chantal JACOB ; Clarisse LANGER ; Pierre OSTER ; Claude WERLÉ.

Présent(s) avec voix non délibérative : Mme Marie KREYE-DAUER ; Bruno SCHUG.

Absent(s) : Jean-François HURST donne procuration à Alain HABER.

Date de la convocation : 28 juin 2021.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Adoption du Compte-rendu du Conseil municipal du 5 juillet 2021.
3. Signature d'un protocole d'accord entre la commune de Griesheim-sur-Souffel et la société SFR FIBRE SAS.
4. Approbation d'une convention pour une mission d'assistance technique concernant la mise en œuvre de la Participation du public par Voie Electronique (PVE) pour le permis d'aménager du site *Kleinfeld 1*.
5. Approbation d'une convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics.
6. Etat d'avancement de la réflexion sur un projet global de limitation de vitesse dans la commune.
7. Préparation de la Journée Citoyenne 2021.
8. Compte rendu d'activité 2019-2020 de R-GDS.

9. Comptes-rendus de réunions.
10. Agenda.
11. Divers.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

M. **Frédéric BIEBER** est désigné comme secrétaire de séance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du compte-rendu du Conseil municipal du 5 juillet 2021.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Adopte le compte-rendu du conseil municipal du **5 juillet 2021**.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Signature d'un protocole d'accord entre la commune de Griesheim-sur-Souffel et la société SFR FIBRE SAS.

Vu les délibérations N°DEL-014-2021 du 8 mars 2021 et N°DEL-026-2021 du 3 mai 2021,

Suite la fin de la concession du réseau câblé au 31 mars 2021, SFR/NUMERICABLE avait envoyé un protocole à la commune (réclamation d'une somme de 35 000 € pour des biens non amortis).

La commune n'étant pas d'accord avec la somme initiale, elle a décidé de recourir au cabinet ACTANE pour étudier le dossier, et déterminer les modalités juridiques de sortie de la fin du réseau câblé.

Après plusieurs échanges téléphoniques entre M. le Maire et la société SFR, un accord à l'amiable a été trouvé : le montant initialement demandé a été ramené à 12000 €, cette somme ayant par ailleurs été validée par le cabinet conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise M. Le Maire à signer le protocole d'accord et tout document y afférent avec la société SFR FIBRE SAS.

La délibération est adoptée avec 10 voix pour, 1 voix contre, et 4 abstentions.

4. Approbation d'une convention pour une mission d'assistance technique concernant la mise en œuvre de la Participation du public par Voie Electronique (PVE) pour le permis d'aménager du site Kleinfeld 1.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale

d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015 ;

Vu les délibérations du 30 novembre 2015 et du 21 mars 2016 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes ;

La commune de GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 30 juin 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions,
- 8 - La formation dans ses domaines d'intervention.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- Au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- Au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2021, cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme suivante : mise en œuvre de la participation du public par voie électronique (PVE) concernant le Permis d'Aménager du site « *Kleinfeld 1* » à Griesheim-sur-Souffel ; mission correspondant à **9 demi-journées d'intervention**.

Les personnes peuvent venir en mairie pour consulter les documents de la PVE par ordinateur, et réagir par écrit, à partir du 27 septembre (cf. site internet de la commune).

La mission sera refacturée à l'aménageur qui a donné son accord pour prendre en charge les frais, relatifs à cette procédure.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** la convention relative à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération : **mise en œuvre de la participation du public**

par voie électronique (PVE) concernant le Permis d'aménager du site « *Kleinfeld 1* » à Griesheim-sur-Souffel correspondant à 9 demi-journées d'intervention.

- **Prend acte** du montant de la contribution 2021 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP, montant qui sera mandaté par la commune, et qui sera refacturé à l'aménageur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Approbation d'une convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics.

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (*alsacemarchespublics.eu*) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 : elle référence en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l'article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique.

La dématérialisation des procédures constitue aujourd'hui un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, près de 500 entités utilisent la plateforme AMP à titre gratuit. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil d'acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics en vigueur
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des collectivités publiques et privées et optimiser les réponses aux appels d'offres
- Partager les expériences entre acheteurs

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins de la commune de Griesheim-sur-Souffel.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique *Alsace Marchés Publics* .

L'adhésion se fait par approbation d'une convention d'une durée de deux ans à compter de sa date de notification, reconductibles. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent à **titre gratuit**. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Décide d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit.**
- **Approuve les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexe à la présente délibération.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la charte d'utilisation.**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Etat d'avancement de la réflexion sur un projet global de limitation de vitesse dans la commune.

Les travaux de sécurisation « entrée ouest » ont été réalisés en juillet (cheminement piéton).

Concernant l'entrée est, un test « écluses » est en cours d'expérimentation avec l'enregistrement de la vitesse par la CEA (Cf. CM du 06/09). Pour l'entrée ouest du village, suite à une réunion de la commission en juillet sur le terrain => pas de test « *double écluse* » (au profit d'aménagements de type "cousins berlinois").

Un relevé topographique dans la rue principale est en cours. Une réunion commission « voirie » est à programmer, dès que les plans topographiques seront à disposition en mairie.

La poursuite des travaux de réflexion se fera sur le prochain trimestre.

7. Préparation de la Journée Citoyenne 2021.

La Journée Citoyenne aura lieu le samedi 25 septembre 2021. Un courrier avec « *coupon-réponse* » a été envoyé à tous les habitants.

Mise en place de l'organisation des chantiers de la Journée citoyenne :

- **matériels avec une fiche de chantier avec les chefs de chantiers services concernés.**
- **communication (affichage, mails aux participants pour la répartition pour les chantiers).**

Au vu du nombre de participants, le nombre de chantiers a été réduit.

8. Compte rendu d'activité 2019-2020 de R-GDS.

Une réunion avec Pascal RUGRAFF (interlocuteur de la collectivité pour le gaz) a eu lieu en mairie le 24 août 2021. Le Compte rendu d'activité 2019-2020 de R-GDS a été présenté, et il est consultable en mairie.

9. Comptes-rendus de réunions.

- **Vie communale :**

8 juillet : commission « journée citoyenne ». cf.7.

12 juillet : commission « animation ». Parcours des fermes. Présentation du travail réalisé par Julie FLICK et Danielle CANAC.

23 juillet : sous-commission « voirie ». cf.6.

23 août : réunion ATIP -PVE. Modalités d'organisation d'une consultation des habitants de Griesheim-sur-Souffel et de Pfulgriesheim pour donner un avis sur l'étude d'impact environnementale conjointe aux deux permis d'aménager (KLEINFELD-MEYERACKER) des deux communes.

1^{er} septembre : réunion « *Les Foulées Roses* » (événement prévu le 16/10). Définition des modalités d'organisation. Volontaires pour la mise en place des barrières, et orienter les gens par rapport au stationnement.

Arrêté municipal à prendre et transmission aux riverains. Prochaine réunion le 6 octobre.

- **CoCoKo :**

2 août : réunion concernant la zone d'activité. Les propriétaires des terrains concernés feront une proposition à la CoCoKo pour la vente des terrains. Reclassement en zone A, s'il y a un désaccord.

2 septembre : bureau communautaire.

- **Autres :**

10. Agenda.

L'agenda a été distribué avec la note de synthèse.

11. Divers.

Conseil Municipal Des Jeunes (CMDJ) : discussion concernant l'avenir du CMDJ. Comment continuons-nous le projet, avec Dingsheim ? Le directeur de l'école et des parents d'école volontaires seront sollicités pour la mise en place du projet.

Séance close à 22h41
Prochaine séance prévue le 4 octobre 2021 à 20h00

Frédéric BIEBER	Ingrid BOUGRAT	Danielle CANAC	Xavier CYREK	Julie FLICK
Hélène GERAULT	Nicolas GINTER	Alain HABER Mandataire de Jean- François HURST	Florence HOOGSTOEL- MILLOUX	Jean-François HURST A donné mandat à Alain HABER
Chantal JACOB	Clarisse LANGER	Pierre OSTER	Claude WERLÉ	René WUNENBURGER

Retrouvez tous les comptes-rendus du Conseil municipal sur notre site Internet :
www.griesheim-sur-souffel.fr